



NOTE D'ORIENTATION SUR LE SOUTIEN DE L'OMS ET DE L'UNICEF A L'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA PLANIFICATION ET PRÉPARATION À LA DISTRIBUTION DU VACCIN CONTRE LA COVID-19 DANS LES ÉCONOMIES DE L'AMC-35

CONTEXTE

En juillet 2020, le Conseil d'administration de Gavi a approuvé la mise en place de la garantie de marché COVAX ("AMC COVAX") de Gavi, un mécanisme de financement pour accélérer et réserver les vaccins contre la COVID-19, afin de garantir que les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, ainsi que les autres économies éligibles au soutien de l'IDA, aient accès aux vaccins contre la COVID-19 en même temps que les pays plus riches.

L'AMC COVAX de Gavi permettra l'accès aux vaccins contre la COVID-19 à un total de 92 pays et économies à faible revenu et à revenu intermédiaire (AMC92), dont des économies éligibles au soutien de Gavi. Le vaccin contre la COVID-19 devrait être disponible au cours du premier trimestre de 2021.

En septembre 2020, le Conseil d'administration de Gavi a approuvé des ressources provenant du financement de base pour se concentrer sur les besoins urgents en matière d'assistance technique (AT), la priorité étant accordée à 57 économies éligibles au soutien de Gavi et à d'autres économies, au cas par cas.

Les AMC-35 sont les économies non éligibles au soutien de Gavi qui participent à la garantie de marché pour l'accès au vaccin contre la COVID-19. La liste des économies AMC-35 se trouve en annexe 1.

L'assistance technique (AT) au vaccin contre la Covid-19 sera accordé conformément aux principes du cadre d'engagement des partenaires (PEF), à savoir l'appropriation par le pays, la différenciation, la transparence, la responsabilité, les partenariats adéquats, l'adoption de partenariats au-delà de la vaccination et la pérennité.

En octobre 2020, l'équipe de gestion du Cadre d'engagement des partenaires a approuvé un financement initial de 50 000 USD en faveur de l'OMS et de l'UNICEF pour les économies de l'AMC-35 afin de lancer les activités de préparation et l'élaboration du Plan national de déploiement et de vaccination (PNDV).



CIBLAGE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Une assistance technique ciblée est mise à la disposition des économies de l'AMC-35 pour la planification et la préparation de l'introduction du vaccin contre la COVID-19.

Afin de préparer tous les pays à l'introduction du vaccin contre la COVID-19, l'OMS, l'UNICEF, Gavi, la Banque mondiale et autres partenaires travaillent ensemble aux niveaux mondial et régional pour :

- 1) développer et diffuser des orientations adaptables, des formations, des outils de planification et de suivi et du matériel de plaidoyer, et 2) fournir une assistance technique et un soutien aux pays.

Au niveau national, Gavi apportera son soutien à l'OMS et à l'UNICEF pour qu'ils s'engagent avec des homologues du ministère de la Santé ou d'autres ministères/organismes concernés qui dirigent la coordination du COVAX afin d'identifier les besoins d'assistance technique pour la planification et la préparation de l'introduction du vaccin contre la COVID-19 conformément à l'outil d'évaluation de l'état de préparation à l'introduction du vaccin (VIRAT).

L'outil d'évaluation de l'état de préparation à l'introduction du vaccin contre la COVID-19 (VIRAT) fournit un cadre structuré pour la préparation et la planification de l'introduction du vaccin contre la COVID-19 et pour l'autosurveillance des progrès de l'état de préparation par rapport aux étapes clés.

Ce [VIRAT COVID-19](#) peut être mis à jour à mesure que de plus amples informations sont disponibles sur le(s) vaccin(s) et les délais de livraison ainsi que sur le Plan national de déploiement et de vaccination (PNDV).

Les activités de préparation sont notamment :

1. Planification et coordination :

- Établir (ou faire appel à un comité existant) un Comité national de coordination (CNC) pour l'introduction du vaccin contre la COVID-19, avec des termes de référence, des rôles et des responsabilités et des réunions régulières.
- Établir (ou faire appel à un groupe de travail existant) un groupe de travail technique national pour l'introduction du vaccin contre la COVID-19 avec des termes de référence, des rôles et des responsabilités et des réunions régulières

2. Réglementation

- Confirmer à l'OMS l'existence de toute voie réglementaire accélérée pour l'approbation des vaccins contre la COVID-19 (c'est-à-dire une autorisation d'utilisation d'urgence, un mécanisme d'approbation/d'exemption exceptionnelle fondé sur la confiance/reconnaissance, une procédure abrégée, une procédure accélérée, etc.) Les délais et le nombre maximum de jours doivent être mentionnés (délai prévu : maximum 15 jours ouvrables).

3. Priorité, ciblage et surveillance de la COVID-19 :

- Suivre les progrès des groupes de travail des GTCV sur les vaccins contre la COVID-19 et les recommandations provisoires axées sur la priorisation et les groupes à risque.



4. Prestation de services :

- Mettre à jour les protocoles des mesures de prévention et de lutte contre l'infection, dont l'équipement de protection individuelle (EPI) adéquat pour minimiser les risques d'exposition lors des séances de vaccination

5. Formation et Supervision :

- Élaborer un plan de formation pour préparer l'introduction du vaccin contre la COVID-19, comprenant les principaux groupes de participants, les domaines thématiques, les principaux partenaires de formation et les méthodes de formation (en personne ou virtuelle). L'OMS fournira un modèle de guide.

6. Suivi et Évaluation :

- Élaborer ou adapter le cadre de surveillance et de suivi existant avec un ensemble d'indicateurs recommandés (couverture, acceptabilité, surveillance des maladies, etc.) pour le vaccin contre la COVID-19.
- Déterminer si l'enregistrement et la déclaration seront individuels ou globaux, et dans quelle mesure les outils et systèmes existants peuvent être réutilisés.

7. Chaîne du froid pour les vaccins et logistique

- Établir/renforcer le groupe de travail national sur la logistique avec des termes de références appropriés et des procédures opérationnelles normalisées pour coordonner le déploiement des vaccins contre la COVID-19 et des produits auxiliaires.
- Évaluer la capacité actuelle de la chaîne du froid par la collecte des données nécessaires (par exemple, mise à jour de l'inventaire de la chaîne du froid, plan de déploiement opérationnel), l'élaboration d'une stratégie de chaîne du froid et de distribution, et l'estimation des lacunes et des besoins en équipements associés. Si nécessaire, cela peut comprendre la préparation de demandes de soutien auprès des donateurs concernés.

8. Surveillance de la sécurité

- Veiller à ce que des lignes directrices, des procédures documentées et des outils pour la planification et la conduite des activités de pharmacovigilance des vaccins (c'est-à-dire la déclaration des MAPI, l'enquête, l'évaluation de la causalité, la communication des risques et la réponse) soient disponibles.
- Assurer du personnel compétent et formé pour les activités de vigilance.
- Accélérer la formation du comité des MAPI pour examiner les données relatives à la sécurité du vaccin contre la COVID-19 (par exemple, évaluation de la causalité d'une MAPI grave, clusters de MAPI, nouvelles préoccupations en matière de sécurité, etc.)
- Identifier les dispositions qui obligent les fabricants à mettre en œuvre des plans de gestion des risques et à collecter et communiquer à l'ARN les données relatives à la sécurité du vaccin contre la COVID-19.
- Planifier une surveillance active des effets indésirables spécifiques liés au vaccin contre la COVID-19. Si cela n'est pas possible, élaborer des dispositions qui permettent de se fier aux données, décisions et informations de surveillance active provenant d'autres pays ou d'organismes régionaux ou internationaux.



9. Génération de la demande et Communication

- Concevoir un plan de demande (comprenant la sensibilisation, les communications, la mobilisation sociale, les communications sur les risques et la sécurité, l'engagement communautaire et la formation) pour susciter la confiance, l'acceptation et la demande de vaccins contre la COVID-19. Ce plan doit comprendre un plan de préparation aux communications de crise.

PROCESSUS D'IDENTIFICATION DES BESOINS EN AT POUR LE COVAX POUR LES ÉCONOMIES DE L'AMC-35

Pour les économies de l'AMC 35, l'OMS et l'UNICEF sont encouragés à prendre contact avec le ministère de la Santé ou tout autre ministère ou organisme compétent qui dirige la coordination du COVAX pour discuter de leurs besoins en matière d'assistance technique.

<u>Economies de l'AMC-35</u> : Processus d'identification des besoins en matière d'AT pour le COVAX		
Action	Responsabilité	Echéance
<p>Le Mécanisme COVAX publie le formulaire de demande de vaccin, qui contient les directives de Gavi pour l'assistance technique et les besoins en équipements de la chaîne du froid.</p> <p>Cette note d'orientation contient le lien vers l'outil de planification permettant d'identifier les besoins en matière de planification et d'état de préparation pour les économies de l'AMC-35.</p>	<p>Bureau du Mécanisme COVAX, Secrétariat de Gavi</p>	<p>13 novembre 2020.</p>
<p>L'OMS et l'UNICEF prennent contact avec les ministères compétents pour identifier les besoins d'assistance technique.</p>	<p>Bureaux nationaux/régionaux de l'OMS/UNICEF</p>	<p>16 novembre 2020.</p>



Le siège de l'OMS/UNICEF soumet les besoins actualisés des économies de l'AMC-35 au Secrétariat de Gavi.	Siège OMS, siège UNICEF	27 novembre 2020
Le secrétariat de Gavi examinera le plan d'assistance technique pour le Covax soumis en collaboration avec le bureau du Mécanisme COVAX et le Groupe de travail sur la préparation et la mise en œuvre dans les pays (CRaD).	Secrétariat de Gavi, CRaD	Semaine du 30 novembre 2020
Le plan d'assistance technique pour le COVAX finalisé est à disposition des économies AMC-35.	Secrétariat de Gavi	Semaine du 14 décembre 2020
Les processus de gestion des subventions pour le décaissement des besoins supplémentaires identifiés sont terminés.	Secrétariat de Gavi	Semaine du 14 décembre 2020

BUDGET

L'enveloppe totale allouée à l'OMS et à l'UNICEF pour l'AT pour le COVAX aux économies de l'AMC-35 est d'environ 4,8 millions d'USD. Cela comprend un financement de départ de 50 000 USD pour l'OMS et l'UNICEF pour chaque économie de l'AMC-35.

Des besoins d'assistance technique supplémentaires pour relever les principaux défis en dehors des activités de financement initial (comme la préparation au démarrage et l'élaboration du PNDV des économies de l'AMC-35), doivent être proposés à l'OMS et à l'UNICEF sur le budget restant.

Rapport sur l'AT pour le COVAX

L'OMS et l'UNICEF fourniront des mises à jour sur l'état d'avancement du soutien à la fin du mois de janvier 2021, puis tous les deux mois.



Calendrier

Le calendrier de mise en œuvre prévu est de décembre 2020 à juin 2021.

[Annexe 1: Liste des économies AMC-35](#)